



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

*Délégation à la mer et au littoral  
Unité Aménagement et protection du littoral*

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME  
PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

-----  
articles L. 2122-1-4  
du Code général de la propriété des personnes publiques

**Commune de OUESSANT, au lieu-dit du Fromveur**

**pour une durée de 15 années**

Il est porté à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'occupation du domaine public suivante, déposée auprès de l'État :

- occupation du domaine public maritime sur la commune de OUESSANT dans le site du Fromveur dans le cadre d'une concession d'utilisation relative aux ouvrages de production d'énergie renouvelable en mer
- relative à une exploitation économique consistant en une ferme pilote hydrolienne avec installation de 4 hydroliennes de 1 MW, d'un système de câbles(s) de raccordement et d'un poste de livraison à terre sur l'île d'Ouessant, dans le cadre de l'appel à projet expérimental « Demonstration of sustainable tidal energy farms » du programme de recherche et d'innovation Horizon Europe
- période envisagée : 15 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public maritime durant la même période sont invitées à transmettre leur dossier :

- **avant la date limite suivante : 8 mars 2023 à 16 h 00**
- sur support papier à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service Littoral / Unité aménagement et protection du littoral  
2 boulevard du Finistère  
CS 96018 – 29325 QUIMPER Cedex
- ou par voie électronique à l'adresse suivante :  
[ddtm-dml-sl-uapl@finistere.gouv.fr](mailto:ddtm-dml-sl-uapl@finistere.gouv.fr)

**Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :**

- des indications suivantes :
  - nom, prénoms, qualité, domicile du demandeur ;
  - ou, si la demande émane d'une personne morale : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les nom, prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
- d'une **note décrivant** le projet d'occupation de la même portion de domaine public maritime durant la même période que celle précitée, en tout ou partie :

- la localisation, les caractéristiques et la superficie de la dépendance domaniale concernée ainsi que la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée ;
  - la nature de l'activité envisagée et, le cas échéant, des investissements prévus ;
- d'un **plan de situation** ;
- d'un **plan de masse** avec coordonnées géo-référencées.

Les dossiers reçus avant la date ci-dessus indiquée, seront analysés, le classement sera réalisé conformément aux critères définis ci-après :

1. la complétude du dossier
2. le respect de la vocation du domaine public maritime
3. les enjeux environnementaux et paysagers

En cas d'égalité, après analyse de ces critères, un tirage au sort sera effectué.

En contrepartie de la mise à disposition de la portion du domaine public, l'occupation est soumise à redevance domaniale selon les conditions financières en vigueur fixées par la direction départementale des finances publiques/service local du Domaine : montant en fonction de la nature et la catégorie de l'occupation, selon la surface, ou surface et pourcentage du chiffre d'affaires, ou forfait, avec un minimum de perception de 17 790 € indexée chaque année.

Par ailleurs, si le titre d'occupation est une concession d'utilisation, la convention peut prévoir une constitution de garanties financières ou une consignation auprès de la Caisse des dépôts et consignations à la charge du concessionnaire en application de l'article R. 2124-8 du CGPPP.

Un échange préalable est possible si besoin de précisions, en contactant Mme Géraldine TREGUER à l'Unité aménagement et protection du littoral (tél : 02 98 76 50 78 - geraldine.treguer@finistere.gouv.fr).

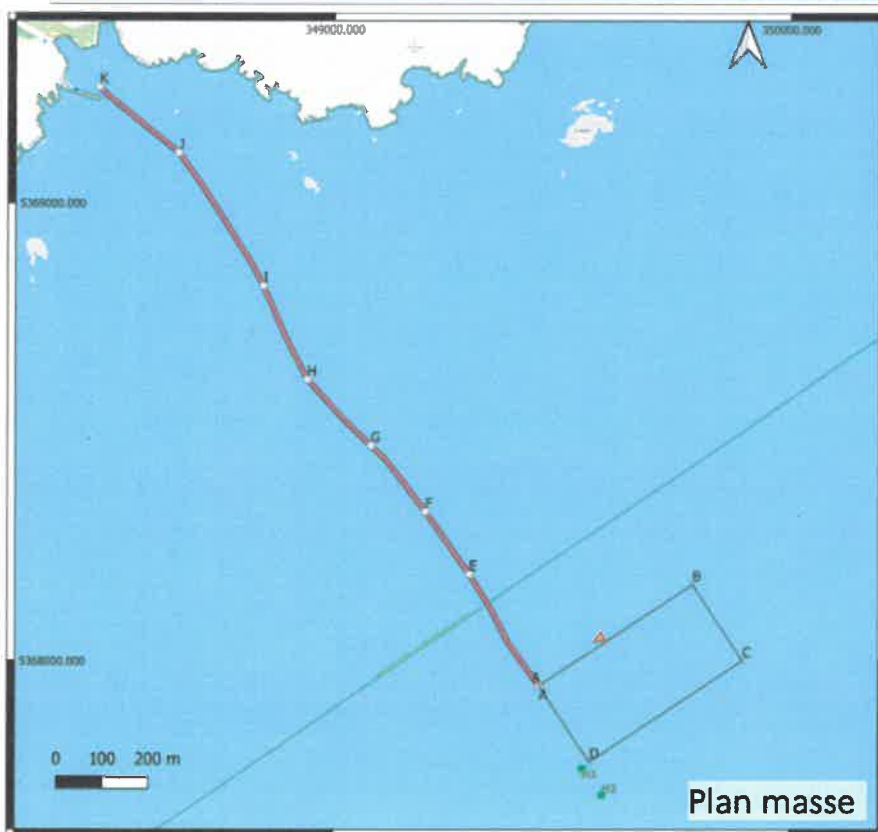
A QUIMPER, le **22 FEV. 2023**  
Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du Service Littoral



Philippe LANDAIS

**Commune de Ouessant – Site du Fromveur**  
**Occupation du domaine public maritime Plan de masse**

pour une durée de 15 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024



	Longitude	Latitude
A	-5,03587	48,44664
B	-5,03144	48,44871
C	-5,02990	48,44724
D	-5,03432	48,44518

*Tableau 1 : Coordonnées de la zone de concession souhaitée*

	Longitude	Latitude
E	-5,03803	48,44880
F	-5,03939	48,45001
G	-5,04106	48,45128
H	-5,04302	48,45253
I	-5,04442	48,45435
J	-5,04704	48,45692
K	-5,04943	48,45817

*Tableau 2 : Coordonnées du tracé de câble envisagé*